

Projet de loi de Finances 2021 : le Medef appelle à une mise en œuvre rapide et efficace du plan de relance

Publié le 28 septembre 2020

Le projet de loi de Finances pour 2021, présenté aujourd'hui par le Gouvernement, contient des mesures importantes en faveur de la compétitivité et de la transformation des entreprises.

Fruit d'un combat mené depuis plus de dix ans par le Medef, la baisse des impôts de production est un signe positif qui va encourager le « produire en France » et permettre de (re) créer des emplois, notamment industriels. Mais ce n'est qu'une partie du chemin qui est faite avec ce quantum de dix milliards par an. Il reste en effet 53 milliards d'écart avec l'Allemagne.

Ce Projet de loi de Finances marque l'engagement du Gouvernement de baisser les prélèvements obligatoires. Le Medef sera vigilant à ce que cet engagement soit respecté dans d'autres textes qui seront examinés dans les semaines à venir.

Le Medef salue aussi les mesures destinées à renforcer les fonds propres des entreprises et notamment des PME, indispensables pour investir dans l'avenir comme les dispositifs de prime à l'embauche des jeunes (premier emploi et alternants) pour lesquels il avait plaidé.

Par ailleurs, il accueille favorablement les 30 milliards d'euros consacrés à la transition écologique, dont une partie bénéficiera aux entreprises qui ont, en effet, besoin d'être soutenues dans leurs investissements massifs.

Dans le contexte de la reprise de la pandémie qui fait peser des incertitudes sur l'économie française, il appelle toutefois à une déclinaison rapide et efficace des mesures de relance. Les entreprises doivent en bénéficier concrètement en évitant au maximum toute rigidification dans les procédures d'attribution. A titre d'exemple, les nouvelles règles sanitaires ont un impact majeur pour les professionnels des hôtels, cafés et restaurants, de l'événementiel, du spectacle et du loisir, mais aussi toutes les entreprises appartenant à des secteurs connexes. Il faut agir vite et aller plus loin pour soutenir ces secteurs déjà lourdement fragilisés.

Le Medef souhaite rappeler que les aides aux entreprises sont ciblées et conditionnées soit au recrutement d'un jeune ou d'un alternant, soit à des investissements dans des projets. Pour beaucoup, ce qu'elles vont recevoir, ce n'est pas une assurance vie mais une assurance survie.

Enfin, le Medef regrette l'annonce, sans concertation préalable, du prélèvement par l'Etat d'une partie de la trésorerie d'Action Logement. Il a rappelé qu'il est toujours partant pour améliorer le fonctionnement d'Action Logement mais dans le dialogue. Cette décision unilatérale risque de pénaliser les besoins en logement des salariés.

Face à l'immensité des défis, il n'y avait pas d'autres solutions que de donner la priorité à la dépense publique pour relancer l'activité et sauvegarder les emplois. Il faudra dans les années à venir, une fois que la machine économique sera repartie, retrouver une trajectoire de réduction des déficits.